



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTROUGE
Du 9 mars 2023 à 18h00**

23 – 02

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 2 mars, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville et en visioconférence le 9 mars 2023, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

PRÉSENTS : (13) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Roger GIBERT, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Sonia HADDAR, Madame Christine LIOTARD, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

EXCUSÉS : (5) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Christelle PRINCE, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD.

ABSENTS : (1) Madame Charlotte BAELDE.

REPRESENTÉS : (4) Madame Patricia BADIAS donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Nicole GIBERT donne pouvoir à Monsieur Roger GIBERT, Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Valérie MOUNIN, Directrice de L'Éducation et de la Jeunesse
Madame Hélène Durand, Directrice adjointe de L'Éducation et de la Jeunesse

Représentant de l'Éducation nationale :

Monsieur Stéphane DELATTRE (CPE)

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h15 et souhaite la bienvenue à tous les administrateurs. Elle remercie Monsieur DELATTRE pour sa présence et souligne l'importance de travailler en collaboration avec l'Éducation nationale.

En préambule, elle informe les administrateurs du départ de la collectivité de Mme Patricia BECAM, assistante de Direction. Elle la remercie pour son investissement au profit de la Caisse des écoles et souhaite rendre hommage au travail de qualité effectué.

I - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 9 février 2023

Madame la Vice-Présidente demande si les administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 février 2023.

Il n'y a pas de remarque.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Vote du budget 2023

Sur l'invitation de Madame la Vice-Présidente, Madame MOUNIN présente le budget 2023 aux administrateurs.

Conformément à la loi, le vote du budget a été précédé d'un débat d'orientation budgétaire lors du conseil d'administration du 9 février 2023.

Chaque administrateur a été destinataire du projet de budget qui reprend toutes les propositions de dépenses et de recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour atteindre la somme de **146 177,00 euros** en fonctionnement, sans investissement. La maquette du budget sera complétée en fonction des arbitrages des administrateurs.

Madame MOUNIN détaille le budget de fonctionnement. Pour les dépenses :

- Il est proposé **40 000,00 euros** pour l'achat de spectacles pour les fêtes de fin d'année pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cette somme inclut également l'impression de la carte de vœux.
- Pour l'achat des jeux, jouets et livres offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux enfants des écoles maternelles, il est prévu **32 000,00 euros**.
- Pour les ateliers choisis par les administratrices et administrateurs, ou appels à projets sur les thèmes portés par la Caisse des écoles, il est proposé de provisionner un montant de **73 177,00 euros**.
- Les indemnités des régisseurs sont prévues à hauteur de **400,00 euros**.
- Les cotisations à l'U.R.S.S.A.F pour les régisseurs sont prévues à hauteur de **50,00 euros**.
- Les frais de parapheur électronique pour un montant de **550,00 euros**.

Madame LEMÉE demande ce que prévoient les frais de parafeur électronique. Madame MOUNIN précise qu'il s'agit des frais liés à la plateforme permettant la signature électronique des bons de commande, la transmission et le paiement de factures dématérialisées.

Pour les recettes :

- La subvention de la ville s'élève à **80 000,00 euros**.
- Il est prévu **6 600,36 euros** de dotations exceptionnelles ce qui correspond aux quêtes aux mariages et aux souscriptions.

- L'excédent 2022 est reporté pour un montant de **59 576,64 euros**.

Le Document du Budget Primitif 2023, peut se résumer comme suit :

Chapitres	Libellé	Dépenses	Total
011	Charges à caractère général	146 127,00 €	146 177,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50,00 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	
		Recettes	
74	Dotations et participations	80 000,00 €	146 177,00 €
77	Produits exceptionnels	6 600,36 €	
002	Report excédent	59 576,64 €	

Monsieur BOUCHEZ adresse ses remerciements à Madame BECAM ainsi qu'à Madame MOUNIN et ses équipes qui effectuent un travail de qualité. Il indique ne pas avoir d'opposition sur le budget 2023 mais souhaite revoir les répartitions des dépenses. Concernant les spectacles, au vu des budgets réalisés précédemment, le budget proposé paraît trop important. Il propose d'inscrire la somme de 30 000 euros. Il souhaite également diminuer le montant consacré au dispositif d'appel à projets à 28 177 euros et celui des livres et jouets à 24 000 euros, d'autant que les effectifs scolaires sont en diminution. Ainsi, 60 000 euros seraient à fléchir pour la mise en œuvre de projets spécifiques, non pérennes comme l'apprentissage de la natation, du vélo ou de la trottinette, la formation aux gestes de premiers secours voir l'achat de vélos ou d'un bus-vélo pour les déplacements écologiques des élèves. Il rappelle que si le budget n'est pas dépensé, la subvention accordée par la Ville risque de diminuer. La Caisse des écoles doit être en mesure de proposer des projets.

Madame MOUNIN indique qu'en application de la comptabilité M14, il n'est pas possible de créer une ligne budgétaire spécifique pour ce type de projets. Il s'agit de prestations de service pour lesquelles il existe une ligne budgétaire. Les lignes budgétaires doivent correspondre à la nomenclature existante. Elle rappelle que la manière dont les crédits seront dépensés n'est pas spécifiée lors du vote du budget. La répartition des sommes proposée dans la note de synthèse permet aux Administrateurs de situer les différents postes de dépenses mais elle n'a pas de valeur juridique. Par ailleurs, des transferts de crédits peuvent être opérés pour répondre aux besoins et projets nouveaux.

Madame MOUNIN précise également que la Caisse des écoles ne dispose pas d'une section d'investissement, et qu'il serait difficile d'en créer une.

Monsieur VERZEELE rappelle que les projets doivent être définis ensemble et que de nouvelles activités sont à proposer.

Madame la Vice-Présidente souligne qu'il convient de décider rapidement de nouveaux projets, dans ce contexte budgétaire contraint. Elle propose de conserver les répartitions budgétaires telles qu'indiquées et de discuter dans les questions diverses des actions à développer.

Monsieur BOUCHEZ demande à préciser davantage la manière dont le budget sera dépensé. Il relève que des parents semblent mécontents des baisses de budget arbitrées pour les écoles lors du dernier Conseil Municipal. Il demande si la Caisse des écoles pourrait intervenir et soutenir les budgets consacrés au fonctionnement des écoles.

Madame la Vice-Présidente précise que le vote du budget de la Ville en décembre 2022 s'est fait dans un contexte de rigueur budgétaire. Une diminution était demandée sur tous les postes de dépenses. Le budget de l'Éducation s'élève à 30 millions d'euros sur un budget global de 90 millions. En application de la loi de 1985, la Mairie doit contribuer aux dépenses de fonctionnement des écoles. Elle explique qu'à Montrouge, la contribution se matérialise par une dotation attribuée par élève et par école qui permet aux enseignants de choisir et acheter les matériels et fournitures scolaires et pédagogiques. Le budget alloué était de 50 euros par élève en élémentaire, montant très confortable, au regard des budgets alloués dans d'autres Villes. Aussi, il a été décidé de baisser de 30% ce budget. Le budget des transports en autocars a été diminué mais permet de maintenir une sortie par classe ainsi que les sorties déjà planifiées.

Sur le matériel et les fournitures scolaires, Madame la Vice-Présidente indique qu'un travail d'analyse des dépenses a été effectué. Certaines dépenses sont importantes et nécessaires mais d'autres dépenses sont étonnantes. Par exemple, il apparaît sur certaines écoles une consommation de 900 feuilles de papier par élève et par an et parfois, ces feuilles sont collées sur les pages blanches d'un cahier. Par ailleurs, les écoles élémentaires sont toutes équipées de TNI.

Madame la Vice-Présidente rappelle que les arbitrages sont effectués dans un souci d'économie mais également d'écologie. De nombreuses actions ont été maintenues comme l'Éducation artistique et culturelle, le cross des écoles, la subvention à la Caisse des écoles, etc. Néanmoins, la Ville est confrontée à un principe de réalité ; les budgets ne peuvent pas être augmentés. Elle précise qu'il s'agit d'un gel et que les budgets seront réévalués si la situation venait à s'améliorer. Pour elle, ce n'est pas le rôle de la Caisse des écoles d'intervenir sur les budgets de fonctionnement des écoles et il faut être prudent afin de ne pas créer de précédent.

Monsieur VERZEELE déplore l'achat de cahiers pour coller des pages imprimées. Il avait participé à un travail sur le poids des cartables avec le Ministre Luc Ferry et souligne qu'il convient d'y être vigilant.

Madame MOUNIN précise que le choix de la Ville a été de baisser les budgets de fonctionnement des écoles. Il serait délicat que la Caisse des écoles vienne réinjecter du budget dans ce domaine, ce qui pourrait être perçu comme une manière de contourner les choix budgétaires de la Ville.

Le budget 2023 de la Caisse des écoles est adopté à l'unanimité.

III – Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les contrats des ateliers et projets financés par la Caisse des écoles

Chaque année, la Caisse des Écoles propose des ateliers culturels et des prestations de services aux jeunes montrougiens scolarisés dans les écoles de Montrouge et dans les accueils de loisirs. Ces actions font l'objet d'ouvertures de crédits au budget en cours et donnent lieu à la signature de contrats avec les prestataires pour leur mise en œuvre.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des contrats pour les ateliers et/ou actions financés par la Caisse des Ecoles pour l'année 2023, à l'unanimité.

VI - Questions diverses

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Caisse des écoles bénéficie d'un excédent budgétaire important et propose de discuter des projets à déployer. Le dispositif d'appel à

projets est très positif. La Caisse des écoles peut s'engager pour porter plusieurs projets dans les domaines du bien-manger, du numérique, du sport et de la culture.

Monsieur VERZEELE indique qu'il y a beaucoup de projets culturels. Il souligne que plusieurs écoles dont l'école élémentaire Briand sont très investies dans des projets sportifs et qu'il a été interpellé sur certaines difficultés pour participer à des événements sportifs en raison des coûts liés aux déplacements.

Madame la Vice-Présidente précise que l'USEP de Briand a créé une cagnotte en ligne pour financer les transports afin de participer à un événement sportif mais qu'il manque les fonds nécessaires pour un car. Elle propose aux administrateurs d'accompagner ce projet.

Monsieur DELATTRE précise qu'il s'agit de participer à une journée Olympique organisée à Antony. 5 classes de l'école élémentaire Briand souhaitent s'y rendre, ce qui représente un budget transport de 1 485 euros. Il manque 495 euros pour financer un car.

Les administrateurs valident la prise en charge de ce car pour soutenir le projet. Monsieur DELATTRE transmettra un devis complémentaire du transporteur d'un montant de 495 euros à la Caisse des écoles.

Madame la Vice-Présidente propose d'acter la mise en œuvre d'un plan bien-nager à la réouverture de l'Aquapol. Il conviendra de travailler en lien avec Vallée Sud Grand Paris pour la mise à disposition de créneaux et de prévoir l'intervention de maîtres-nageurs en prestations de service. Monsieur DELATTRE précise que 48% des élèves ne savent pas nager.

Les administrateurs valident ce projet.

Sur le numérique, Madame PAILLARD a fait remonter le manque de propositions pour les écoles maternelles et notamment la maternelle BUFFALO. Madame la Vice-Présidente propose de faire appel à l'association La souris grise pour développer des actions avec des robots bee-bot au sein des écoles maternelles.

Monsieur DELATTRE précise que les actions sur le numérique auprès des élèves de maternelles doivent être adaptées. Ce type de projet est intéressant et permet de travailler la pré-programmation. Cela permettra aux enseignants de découvrir ces activités qu'ils pourront réinvestir par la suite.

Une rencontre est à prévoir avec l'association, le service Éducation et Monsieur DELATTRE pour explorer les pistes d'action. Un retour sera fait aux Administrateurs.

Madame la Vice-Présidente propose de déployer une action autour des gestes qui sauvent. Une montrouggienne avait dispensé une formation très appréciée aux élus du Conseil municipal des enfants.

Monsieur DELATTRE indique que cette formation est proposée par l'USEP et l'UFOLEP mais que l'offre est réduite.

Madame la Vice-Présidente mentionne que le père d'un élève de Renaudel travaillant à la Croix Rouge va intervenir sur cette école gracieusement. Elle propose de déployer l'action sur le temps périscolaire du mercredi.

Monsieur VERZEELE souligne que cette action semble indispensable.

Madame GONCALVES LE HENAFF propose d'intervenir sur le temps scolaire pour un niveau de classe afin que davantage d'enfants soient concernés.

Madame la Vice-Présidente demande à ce qu'un devis soit réalisé pour une intervention à l'attention de l'ensemble des CM2, sur le temps périscolaire et sur les deux temps.

Elle rappelle que Madame BADIAS avait évoqué la mise en place d'une formation des animateurs avec l'association Interfel afin qu'ils puissent mener des ateliers sur le bien-manger.

Madame LIOTARD salue l'intérêt des projets présentés. Elle demande dans quels délais ils pourront être déployés et s'il est possible de proposer d'autres projets.

Madame la Vice-Présidente indique que le plan bien-nager pourra être mis en œuvre à la réouverture de l'Aquapol. D'autres projets peuvent être proposés.

Madame LEMÉE indique qu'un projet artistique sur le thème de la nature, des arbres pourrait être proposé en lien avec l'EAC et qu'une rencontre avec l'artiste pourrait être à prévoir.

Madame la Vice-Présidente rappelle également qu'une action autour du handicap était envisagée suite à l'expérience menée par l'école Renaudel A dans le cadre de l'appel à projet.

Enfin, Madame MOUNIN indique qu'elle a pris contact avec un prestataire pour offrir des goodies marqués "Caisse des écoles" lors du forum des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19h40.

La Vice-Présidente



Marie COLAVITA

Le Secrétaire



Matthieu DEVRIENDT